



FICHE 1

LE CALENDRIER LES ÉTAPES

POUR UN **PARC NATUREL RÉGIONAL** **SUD BERRY**

« INVENTONS UNE NOUVELLE VIE, ICI »

La création d'un Parc naturel régional est **initiée par les élus locaux**. La candidature est proposée à l'**État** par la **Région**. Une fois créé, le PNR est piloté par les **collectivités locales** en associant tous les acteurs locaux.

Le début de l'histoire (2016-2018)

- 2016** De l'idée au projet : pré-étude d'opportunité pour un PNR sur le Pays Berry St-Amandois.
- 2017** Ouverture du projet au Pays de la Châtre-en-Berry - **Volonté partagée des deux Pays** de s'engager : création d'un groupe interpays.
- 2018** Sollicitation et accord de la Région Centre-Val de Loire, compétente pour la création de nouveaux parcs régionaux.

Le temps de l'opportunité (2019-2026)

- 2019** Réalisation d'une étude d'opportunité par la Région.
- 2020** Remise du rapport d'opportunité à l'État.

L'État donne un avis favorable au projet de PNR avec des réserves

- 2022** Reprise de l'étude d'opportunité : travaux et réflexions pour la réduction du périmètre du futur PNR, précisions sur les enjeux territoriaux, travaux pour la création d'une gouvernance dédiée et mobilisation des élus.
- 2024**

Les étapes d'après ...

- ▲ **Relance** du projet par les deux syndicats de Pays.
- ▲ Dépôt par la Région du **rapport d'opportunité révisé** auprès de l'État pour **lever les réserves** nécessitant la :
 - **Réduction** du périmètre du PNR à 102 communes
 - **Mobilisation** des élus et validation des grandes orientations du projet
 - **Création** d'une association de portage de la candidature

Après avis favorable de l'État à la poursuite du projet

- ▲ **Élaboration** de la charte par l'association de portage de la candidature du PNR, feuille de route du parc pour 15 ans.
 - **Études patrimoniales** complémentaires
 - **Ateliers / concertations diverses**
- ▲ **Présentation de la charte du futur PNR** par la Région à l'État.
- ▲ **Visite et avis** des rapporteurs nationaux.
- ▲ **Avis de l'État** sur le projet de charte et ajustements éventuels.

Consultations réglementaires diverses et examen final

- ▲ Avis de l'Autorité environnementale / **Enquête publique.**
- ▲ Consultations interministérielles.
- ▲ **Consultation / délibération des communes**, des EPCI et conseils départementaux sur la charte valant approbation et demande d'adhésion au syndicat de gestion du Parc.

Création du Syndicat unique de coopération sud Berry

Et enfin ...

**“ Classement en Parc naturel régional ”
par le Premier ministre**

POUR UN **PARC NATUREL RÉGIONAL** **SUD BERRY**

« INVENTONS UNE NOUVELLE VIE, ICI »

Une association loi 1901 est créée à l'échelle du périmètre du futur PNR. Elle est **chargée de construire et porter la candidature** du Parc naturel régional Sud Berry auprès des autorités nationales.

L'association rassemble toutes les parties prenantes, communes, EPCI, syndicats de Pays, Région, Départements, associations.

Elle sera dissoute dès lors que le syndicat de coopération sud Berry issu de la fusion des deux Pays prendra le relais.

Pour...

Comment ?

● Piloter

Définir les méthodes de travail et de concertation
Gérer les moyens humains et financiers nécessaire

● Travailler

Mener les études complémentaires
Construire les conditions d'une concertation
Elaborer le projet de charte notamment via des ateliers
ou autres démarches de construction collective
Informé tout au long du processus

● Agir

Mener d'ores et déjà des actions démonstratives
Préparer le passage vers le syndicat de gestion du parc

Gouvernance

- ▲ Collège du bloc local (communes, EPCI) au moins 50% des voix décisionnelles,
- ▲ Collège des deux Pays,
- ▲ Collège de la Région Centre-Val de Loire,
- ▲ Collège des Départements du Cher et de l'Indre,
- ▲ Collège des membres associés (chambres consulaires, associations et organisations).

Budget et financement

Budget (à construire ensemble)

Il s'agit d'une montée en puissance de la mission PNR existante (31 000 € en 2025)

L'assemblée générale de l'association discute et vote les cotisations ainsi que le budget de fonctionnement avec la mobilisation de subventions régionales.

Exemple de budget

*établi à partir d'autres structures de portage des projets de PNR
(Astarac, Cominges-Barousse-Pyrénées, Montagne basque)*

Année 1

Lancement de l'association
Mise à jour puis dépôt du dossier d'opportunité
Frais de communication
Visite autres parcs ou projets

100 000 €

Année 2

Lancement de la charte
Études complémentaires
Travaux et ateliers de concertation
Actions de communication

250 000 €

Année 3

Écriture de la charte
Élaboration du plan de parc
Rédaction du rapport de charte

300 000 €



Groupe de travail interdépartemental pour le Parc naturel régional sud Berry composé d'élue(s) régionaux, d'élue(s) du Cher et de l'Indre, de représentants du collectif de soutien au Parc naturel régional Sud Berry.

POUR UN **PARC NATUREL RÉGIONAL** SUD BERRY

« INVENTONS UNE NOUVELLE VIE, ICI »

Les syndicats du Pays Berry St-Amandois et du Pays de La Châtre-en-Berry **fusionnent en un syndicat mixte unique de coopération** portant l'ensemble des missions actuellement dévolues aux Pays auxquelles s'ajoute celle du Parc naturel régional.

La charte du parc s'applique aux communes
qui ont choisi d'adhérer (parmi les 102 du périmètre)

La charte du parc...

... **met l'accent** sur la préservation et la valorisation des patrimoines paysagers, naturels et culturels du Boischaut/Marche ;

... **renforce** les contributions au développement économique, culturel et social et d'aménagement du territoire ;

... **porte** deux missions nouvelles : l'accueil et l'information des publics, ainsi que l'expérimentation et les travaux de recherche.

Le syndicat dispose des moyens spécifiques et importants liés au statut de Parc naturel régional.



La gouvernance du PNR

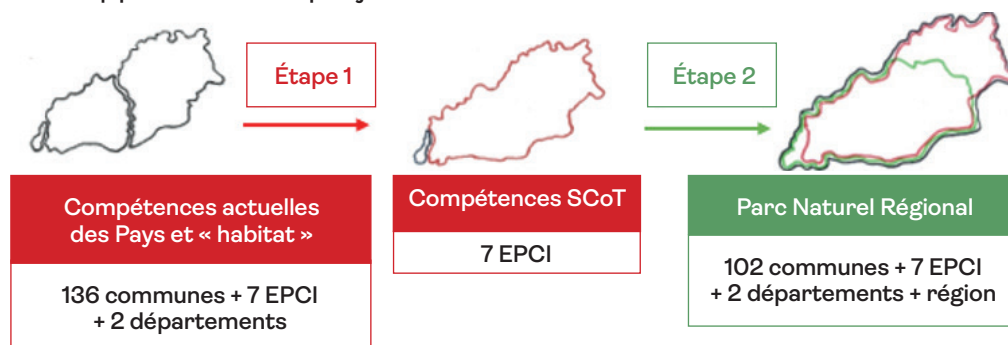
Un syndicat mixte avec des compétences à la carte*

- ▲ Adhésion des membres selon les compétences

* carte = compétence déléguée par les membres ou action spécifique à périmètre variable.

Mise en place par fusion et transformation

- ▲ **Fusion** du Pays de la Châtre-en-Berry (51 communes) et du Pays Berry St-Amandois (85 communes) en un syndicat à la carte de 136 communes avec les compétences actuelles des deux Pays, le SCoT et l'« Habitat ». Les membres sont les communes, les EPCI et les Départements du Cher et de l'Indre.
- ▲ **Transformation** avec la prise de compétence Parc naturel régional et l'intégration des quatre communes situées sur le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et du Conseil régional à l'approbation du projet de charte.



Financement du PNR

Situation actuelle deux syndicats de Pays

Contributions des communes 2026

La Châtre-en-Berry = 5,10 €/hab/an
Berry St-Amandois = 5,78 €/hab/an

Personnel = 8

2 directions, 2 secrétariats,
4 chargées de mission.

Parcs naturels régionaux français

Cotisation moyenne des communes 2023

2,40 €/hab/an
(de 0,51 à 6,30 €/hab/an)

Personnel > à 25 (selon les parcs)

Démarrage à la création :
10 à 12 personnes.

Les deux contributions ne s'ajoutent pas intégralement du fait des mutualisations engendrées par la fusion des deux Pays, des transferts d'actions existantes au niveau des Pays également portées par des PNR comme la gestion des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques, l'aide à la plantation, le Projet Alimentaire de Territoire, etc.

IMPORTANT La dotation de soutien aux communes pour les **aménités rurales** est attribuée par l'État à toutes les communes des PNR. Le montant de la dotation dépend du nombre d'habitants, de la surface de la commune et des aires protégées. Elle est au minimum à de **3 000 € par commune**.

En moyenne, dans les 59 parcs naturels régionaux existants, elle équivaut à 10 €/hab/an. Dans le PNR de la Brenne, elle est en moyenne de 32 €/hab/an.

Groupe de travail interdépartemental pour le Parc naturel régional sud Berry composé d'élu(e)s régionaux, d'élu(e)s du Cher et de l'Indre, de représentants du collectif de soutien au Parc naturel régional Sud Berry.